

Automne 2024
Numéro 167

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

> **DOSSIER** : GESTION DE L'EAU

Rentrée 2024-25



www.saint-aigulin.fr

P.4
DANIEL LOUINEAU,
NOTRE MANAGER
DE COMMERCE

P.6
**L'ARRIVÉE DE
CAMÉRAS DE
SURVEILLANCE**

P.7
**OPAH :
RÉUNION PUBLIQUE
LE 14 OCTOBRE**



ÉDITO

E ntre nouveau et résilience

Cette rentrée de septembre 2024 marque un tournant important pour notre commune, et c'est avec un mélange d'optimisme et de responsabilité que nous abordons cette nouvelle période. Cette rentrée est en effet particulière, car elle intervient après un événement malheureux qui a frappé notre commune cet été : le cambriolage de nos ateliers municipaux qui a causé la perte de trois véhicules ainsi que de tout le matériel indispensable au travail de nos agents des services techniques. Face à cette situation, les dépenses imprévues rendues nécessaires nous rappellent combien il est crucial de gérer nos ressources avec prudence tout en assurant les besoins essentiels de notre commune et de notre population.

Heureusement que de bonnes nouvelles pointent le bout de leur nez : la construction tant attendue de la nouvelle caserne des pompiers va enfin se concrétiser. Ce projet, qui dure depuis des années, va enfin voir le jour, pour le plus grand plaisir de nos sapeurs-pompiers et de tous les habitants de Saint-Aigulin. Cette nouvelle infrastructure moderne leur permettra de travailler dans des conditions optimales et d'assurer la sécurité de notre territoire avec encore plus d'efficacité. Nous nous réjouissons de cette avancée majeure pour notre commune.

**“ Une rentrée
un peu particulière
suite aux
événements
malheureux de
cet été ... ”**

C'est également avec enthousiasme que nous vous annonçons l'arrivée d'un manager de commerce, une figure clé qui sera au service de nos commerçants. Sa mission s'inscrit dans la stratégie de revitalisation que nous portons avec conviction depuis 2021, dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain". Ce programme, conçu pour redynamiser notre centre-bourg, trouve dans l'arrivée de ce manager une opportunité pour renforcer l'attractivité de notre commune et soutenir nos acteurs économiques locaux. Nous espérons que ce soutien permettra à nos commerces de se développer et de s'adapter aux défis actuels.

La vie associative de Saint-Aigulin continue de se renforcer, et nous sommes ravis d'accueillir deux nouvelles associations dans notre commune : Asteur Poker et Cheerleader Cheer. Ces associations enrichissent encore davantage le dynamisme local, déjà largement illustré par le succès des festivités estivales et le forum des associations organisé le dimanche 8 septembre dernier. C'est l'occasion de rappeler que sans l'engagement de ces associations, notre commune n'aurait pas la même vitalité. Leur contribution est essentielle à la qualité de vie que nous partageons tous ici à Saint-Aigulin.

Par ailleurs, la piscine de Saint-Aigulin a connu une fréquentation incroyable tout au long de l'été, un succès qui a été renforcé par l'activité du tout nouveau club des Nageurs de Saint-Aigulin. Ce club a démarré sa première saison avec brio, attirant de nombreux passionnés de natation. Nous aurions aimé voir cette piscine ouverte courant septembre, mais la météo en a décidé autrement...

Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au nouveau principal du collège de Saint-Aigulin. Cependant, nous ne pouvons cacher notre inquiétude face aux moyens humains qui, malheureusement, restent insuffisants pour garantir à nos jeunes les conditions d'accompagnement qu'ils méritent. L'égalité des chances et le droit à une formation solide sont des piliers de notre société, mais il est évident que notre système éducatif a besoin de davantage de moyens pour accompagner efficacement nos enfants dans leur instruction. À cet égard, le dispositif expérimental "Territoires éducatifs ruraux", créé en 2021, sera bientôt mis en œuvre dans les écoles de notre commune. Ce dispositif vise à créer des coopérations entre les différents acteurs (élus locaux, services académiques, associations, etc.) afin de développer l'ambition scolaire et la mobilité de nos jeunes. Nous espérons que cette initiative contribuera à donner à nos enfants les clefs pour une scolarité sereine ! Nous en profitons donc pour souhaiter une belle rentrée à nos deux écoles, leur équipe enseignante que nous saluons et ces enfants qui permettent à notre commune de continuer de grandir avec eux !

Accueillons également chaleureusement les nouvelles personnalités qui ont rejoint notre commune, et profitons-en pour remercier nos agents municipaux qui, jour après jour, œuvrent à ce que les services publics fonctionnent au mieux.
Bonne rentrée à toutes et à tous !

Anne DRIBAUT
adjointe au Maire

SOMMAIRE



N°167

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Charline Carré
Hélène Legendre
Claude Garnier

Maquette, mise en page et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : iStock
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le téléchar-
ger sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : octobre 2024**



4 NOTRE COMMUNE

Une nouvelle dynamique pour le commerce
Lot. des Grands Champs : une 1^{ère} parcelle vendue
Notre PCS est sur le point d'être finalisé
Travaux de la Rock School terminée
L'arrivée de caméras de surveillance
OPAH : Réunion publique le 14 octobre
Conseils Municipaux : Séances du 18 juin et 24 juillet



18 DOSSIER

Gestion écologique de l'eau :

Travaux de restauration écologique des cours d'eau :
une priorité pour le bassin versant de la Dronne



20 VIE LOCALE

Médiathèque : rentrée littéraire pleine de découvertes !
Rentrée de l'École Élémentaire Jean Ferrat
L'heure civique : Projet déco Noël, appel aux bénévoles
Adressage : vos coordonnées sur votre boîte aux lettres
ASA : L'aide aux artisans et commerçants locaux



24 VIE ASSOCIATIVE

Art, Culture & Loisirs - ARHSA
Ensemble vocal de la Dronne
Cheerleader Cheer - Pas & Galop
Comité des fêtes - Tennis Club
A7PC : l'art du Poker - Théâtre
Karaté Club - Théâtre Népomucène - Kiproko
Club Aquatique

30 VIE PRATIQUE

31 AGENDA

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacky GARD

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

ACTUALITÉS

Une nouvelle dynamique pour le commerce saint-aigulinois

Bienvenue à Daniel Louineau, notre manager de commerce !



Dans le cadre de notre stratégie de revitalisation et en cohérence avec les objectifs du programme « Petites Villes de Demain », la commune de Saint-Aigulin accueille désormais un Manager de commerce pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Daniel Louineau, originaire de Charente-Maritime, a rejoint notre équipe avec un solide bagage académique et professionnel. Diplômé de l'ESC Pau Business School, il s'est spécialisé en marketing territorial lors d'un semestre en Suède. Il apporte également une précieuse expérience acquise en Lozère, notamment en tant que manager de commerce à Saint-Chély-d'Apcher, où il a contribué à la dynamisation de la commune et à l'accompagnement des nouveaux habitants.

Présent tous les mardis à Saint-Aigulin (poste partagé avec Montguyon et Montendre), Daniel jouera un rôle clé dans notre projet de redynamisation du centre-ville et de la zone d'activité économique, en collaboration avec la Communauté de communes de Haute-Saintonge. Il sera le premier point de contact pour les entrepreneurs, commerçants et porteurs de projets, et travaillera étroitement avec l'Alliance Saint-Aigulinoise (ASA) pour soutenir le développement économique local.

Parmi ses missions, il aura à cœur de prospecter de nouvelles activités pour notre territoire, d'identifier les cellules commerciales vacantes et de proposer des solutions concrètes pour encourager la consommation locale.

Daniel a choisi de s'installer en Haute-Saintonge, une région qu'il affectionne particulièrement. Il est impatient de découvrir davantage notre territoire et d'échanger avec vous. Soyez assurés que son engagement et son expertise seront de précieux atouts pour accompagner notre commune dans cette nouvelle étape de son développement.

URBANISME

Lotissement des Grands Champs : une première parcelle vendue



Nous avons été ravis à l'été 2024 d'être conviés au tout premier passage devant le notaire d'un particulier ayant acquis le premier lot de notre nouveau lotissement communal les grands Champs. Pour notre commune, ce moment symbolise bien plus qu'une simple transaction : il marque le début d'une nouvelle phase de développement.

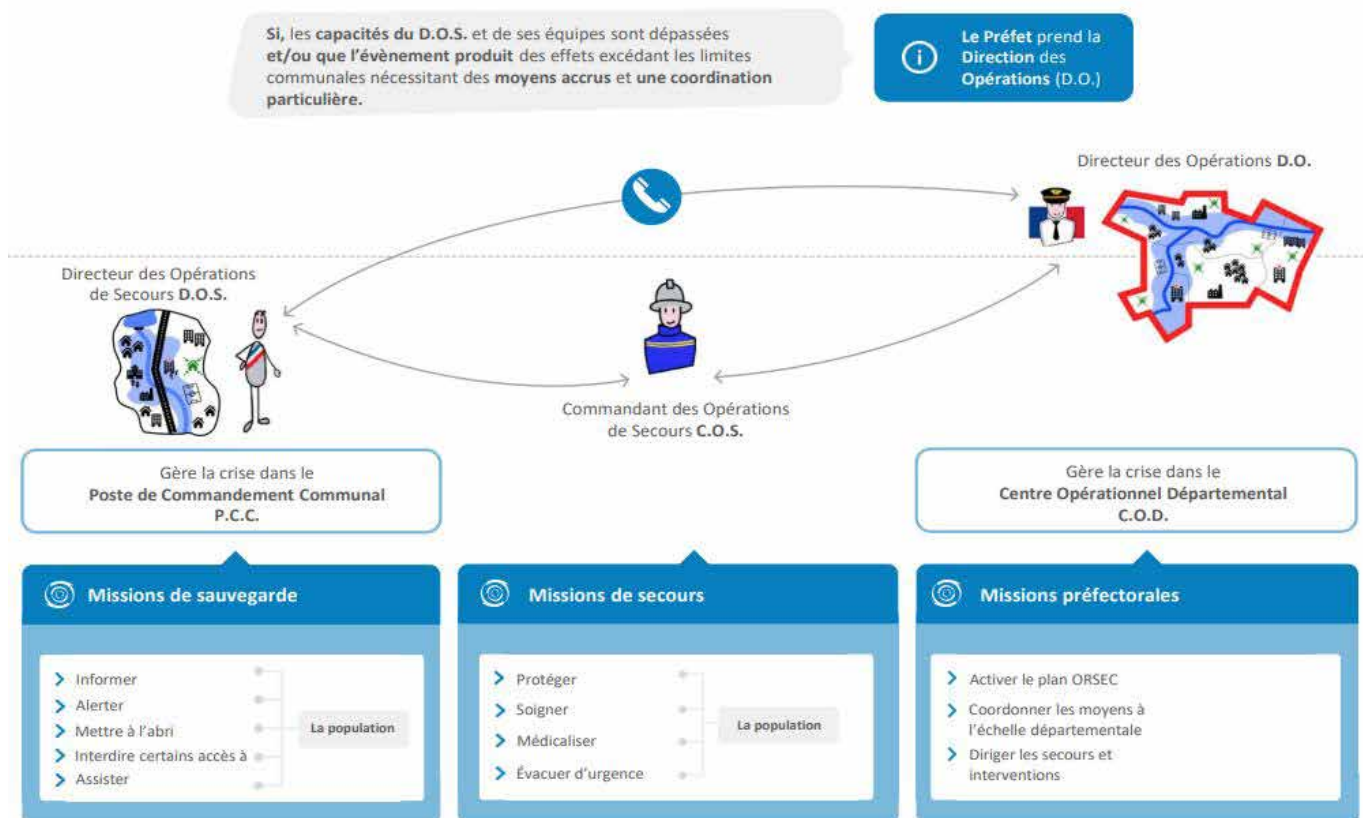
Ce projet représente une réelle opportunité pour notre commune d'attirer de nouveaux habitants et de dynamiser notre territoire. Nous espérons que cette première acquisition sera rapidement suivie par d'autres, et nous restons disponibles pour tout renseignement concernant les parcelles restantes.

Si vous aussi, vous souhaitez construire votre maison à Saint-Aigulin et rejoindre un cadre de vie convivial, n'hésitez pas à nous contacter au 05 46 04 80 16 ou par email à contact@saint-aigulin.fr

Nous sommes impatients de voir notre commune grandir et d'accueillir de nouveaux résidents dans ce lotissement qui promet de belles années à venir !

ACTUALITÉS

Notre plan communal de sauvegarde est sur le point d'être finalisé



Une commission composée d'élus a travaillé depuis la réunion publique organisée le vendredi 9 février 2024 à la création d'un Plan Communal de Sauvegarde de notre commune.

En cas de survenance d'une crise mettant en péril la sécurité des biens et des personnes, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 positionne les communes comme l'un des principaux niveaux d'intervention. Il nous fallait donc cet outil et nous sommes sur le point de le finaliser.

Afin de le rendre opérationnel, nous cherchons désormais à constituer notre réserve communale de sécurité civile (RCSC). Constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune, cette réserve, placée sous l'autorité du maire, a vocation à intervenir **uniquement pour des actions de sauvegarde**, tels que le soutien et l'assistance de la population.

Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

La réserve communale de sécurité civile (RCSC) permet d'aider les élus et agents communaux en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...) ou d'accidents industriels

(explosion d'une usine, nuage toxique...). Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples (alerter, soutenir, surveiller...) pour permettre aux secouristes et aux sapeurs-pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Pour ce faire, nous vous invitons à vous connecter sur le site :

<https://www.jeveuxaider.gouv.fr/missions-benevolat/48566/benevolat-commune-de-saint-aigulin> pour vous identifier et proposer vos services !



TRAVAUX

Fin de chantier : une passerelle sécurisée pour la Rock School



Après plus de deux ans d'attente, la passerelle au-dessus de la salle de concert du Kayak est enfin réouverte au public.

Fermée en raison de signes de fragilité qu'elle présentait lorsqu'elle était en bois, cette structure a été entièrement démantelée et aujourd'hui, c'est une passerelle en béton, moderne et sécurisée, qui permet d'accéder à la salle de répétition de la Rock School située à l'étage.

Ce chantier, représente bien plus qu'une simple rénovation. Il illustre l'importance de la responsabilité

qui pèse autour de la gestion communale, qui doit non seulement faire face aux défis actuels mais aussi assumer ce que l'on appelle parfois non sans respect mais avec un certain sourire « l'héritage ». Entretenir et valoriser notre patrimoine est essentiel pour garantir la sécurité et le confort des usagers tout en préservant nos infrastructures.

Grâce à cette nouvelle passerelle, la Rock School peut enfin reprendre pleinement possession de ses locaux et accueillir ses musiciens dans les meilleures conditions pour que continue de vivre la culture !

SÉCURITÉ RENFORCÉE

Bientôt l'arrivée de caméras de surveillance



La sécurité de notre commune est une priorité. Cet été 2024 a été marqué par plusieurs incidents regrettables.

Deux cambriolages, dont le vol de matériel et de véhicules pour une valeur dépassant 135 000 € dans nos ateliers communaux, ont créé un véritable choc pour nous tous. Dans un autre chapitre, nous regrettons aussi le vol du parquet du Théâtre de Verdures qui a privé de nombreux danseurs lors des festivités estivales d'un « dancefloor ».

Face à cette montée en puissance de ce genre d'événements regrettables, nous avons décidé d'installer des caméras de surveillance dans notre commune. Cette décision avait été prise et la commande passée avant même les événements de cet été, confirmant notre engagement à renforcer la sécurité de Saint-Aigulin.

Les caméras permettent de dissuader et d'identifier les auteurs d'actes de malveillance, tels que les dépôts d'ordures sauvages ou l'incendie volontaire d'un conteneur poubelle qui s'est propagé au local communal à proximité du cimetière par

exemple. Ces actes d'incivilité qui ont une incidence sur la qualité de vie de tous les habitants seront plus facilement répréhensibles grâce à ce dispositif même si celui-ci a un coût...

L'arrivée de ces caméras n'est pas seulement une réponse aux incidents passés, mais aussi un outil pour prévenir et protéger notre commune, ses habitants et ses biens.

Ensemble, faisons de Saint-Aigulin un lieu où il fait bon vivre, en toute sécurité

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH : Réunion publique le 14 octobre

La commune de Saint Aigulin s'est engagée jusqu'en septembre 2028 dans une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Cette opération en partenariat avec l'Etat via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et la commune de Saint Aigulin vous concerne.

Cette opération limitée dans le temps a pour objectif la revalorisation de l'habitat. Ce projet ambitieux s'accompagne de dotations importantes pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires (uniquement pour le maintien à domicile). Ce sont ainsi **plus de 11,6 millions d'euros d'aides directes pour les particuliers du territoire souhaitant rénover un logement**.

Ces importantes dotations ont pour vocation de **soutenir l'amélioration énergétique de votre logement** tel que le changement du mode chauffage, changement des huisseries, isolation des combles, isolation du logement par l'extérieur ou par l'intérieur etc... adaptation de votre habitation en prévention du vieillissement tel que réfection de la salle de bain, installation d'un monte personne etc... mais aussi l'amélioration ou la création de logements locatifs et la valorisation du patrimoine par des travaux de façade.

Ainsi, si vous avez un logement ou un bâtiment sur la commune, venez nous rencontrer lors de la réunion publique d'information. L'amélioration de votre habitat passe par un partenariat fort entre vous et nous. **Nous souhaitons vous associer et vous proposer nos solutions d'aides financières pour l'amélioration de votre patrimoine et la diminution financière de vos charges énergétiques.**

Réunion publique pour notre commune
Le lundi 14 octobre 2024 à 18 heures
Au Foyer Municipal de Saint-Aigulin

Ne passez pas à côté de cette opportunité, nous pouvons vous aider à améliorer votre cadre de vie.
ENEZ NOMBREUX



VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

LE DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LE BOURG DE SAINT-AIGULIN EST LÀ POUR VOUS AIDER !

RÉUNION PUBLIQUE

LUNDI 14 OCTOBRE 2024

18H FOYER MUNICIPAL
PLACE JEAN MERMOZ

SECTEURS CONCERNÉS, TYPES DE TRAVAUX,
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ...

INFORMEZ-VOUS !



PRÉVENTION & SANTÉ

Formation aux gestes de premiers secours : une initiative pour la sécurité de tous !

Dans une démarche de prévention et de sécurité, la commune de Saint-Aigulin a organisé, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de la caserne, des séances de formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Cette initiative vise à renforcer la capacité de nos agents communaux ainsi que des responsables d'associations à intervenir en cas d'urgence.

Grâce à l'engagement de nos sapeurs-pompiers, trois séances de formation ont été proposées entre juin et septembre 2024. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité et leur rôle essentiel en tant que formateurs. Leur contribution a permis de rendre cette formation accessible (coût d'environ 60€ par participant).

Malheureusement, malgré l'importance de la présence des secouristes lors des manifestations, comme le stipule la réglementation, nous déplorons **que seulement six responsables d'associations aient répondu à l'appel**. Pour autant, nous nous réjouissons de cette collaboration fructueuse et encourageons vivement l'ensemble des associations locales à s'inscrire à ces formations futures pour contribuer à un environnement plus sûr et solidaire à Saint-Aigulin.

SDIS 17 : FORMATION PREMIERS SECOURS

Sessions PSC1 : un apprentissage essentiel pour les acteurs locaux

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 17) et le chef de centre de la caserne de Saint-Aigulin ont organisé à l'été 2024 deux sessions de formation à la Prévention et aux Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), à destination des agents municipaux et des responsables d'associations locales.

Ces formations ont permis à une vingtaine de participants d'acquérir les gestes essentiels des premiers secours, une compétence précieuse face à une situation d'urgence. Que ce soit pour intervenir en cas d'accident, d'étouffement ou de malaise cardiaque, la maîtrise de ces gestes peut faire toute la différence avant l'arrivée des secours professionnels.

L'occasion a également permis de rappeler l'importance vitale d'être formé aux premiers secours. Chaque citoyen peut devenir le premier maillon de la chaîne de survie, et ces sessions renforcent la sécurité de notre commune en préparant ses acteurs à réagir de manière adéquate.



Ces deux journées de formation ont été rendues possibles grâce à l'implication et au dévouement de nos sapeurs-pompiers, que nous tenons à remercier sincèrement. Leur mobilisation pour former les agents de la commune et les associations est un bel exemple de solidarité et d'engagement envers la sécurité de tous.

CADRE DE VIE & ÉCOLOGIE

Rappel de rentrée : le cadre de vie, une responsabilité partagée !

À l'occasion de cette rentrée de septembre 2024, nous tenons à rappeler que le cadre de vie est l'affaire de tous. Depuis la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires dans nos espaces publics, notre environnement a évolué, et nous nous y sommes progressivement habitués.

Cependant, certaines règles d'entretien demeurent essentielles, notamment concernant les pieds de murs et l'entretien des tombes à l'intérieur de notre cimetière..

Dans les voies ouvertes à la circulation publique, chaque propriétaire, professionnel ou occupant d'une construction riveraine est tenu de désherber au droit de sa façade, en particulier les pieds de murs. Ce désherbage doit être réalisé de manière écologique, par arrachage ou binage, afin de préserver notre environnement.

Au cimetière, les obligations sont similaires. Que vous ayez acquis une concession ou que vous en soyez héritier, vous êtes responsable de l'entretien de la tombe et des espaces entre tombes, garantissant ainsi la décence des lieux et la sécurité des visiteurs. Rappelons que la tombe est considérée comme une propriété privée, et il revient donc à la famille de veiller à son entretien. La municipalité, quant à elle, est responsable de l'entretien des allées et du maintien de l'ordre dans le cimetière.

Ensemble, veillons à préserver notre cadre de vie et à respecter ces obligations pour le bien-être de tous.



ENVIRONNEMENT



Assainissement non collectif : ce qu'il faut savoir !

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

Chaque habitation de notre commune non desservie par l'assainissement collectif doit disposer d'un assainissement individuel (appelé aussi assainissement non collectif) et cette installation est soumise à des obligations réglementaires.

L'article L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique précise que « Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement ».

Le Code de la Santé Publique est complété par l'article 4 de l'arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif qui stipule que « Les installations d'assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique. En outre, elles ne doivent pas favoriser le développement de gîtes à moustiques susceptibles de transmettre des maladies vectorielles, ni engendrer de nuisance olfactive ».

Les eaux usées domestiques d'une habitation doivent donc rejoindre une installation d'assainissement individuel fonctionnelle et qui ne présente pas de risque pour soi mais aussi pour les autres.

Voici le schéma de principe d'une filière d'assainissement non collectif :

① Traitement ② Prétraitement ③ Réseau de collecte

Il est important de signaler que les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées aux ouvrages d'assainissement individuel.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF D'EAU 17 :

La commune de Saint-Aigulin a délégué sa compétence assainissement non collectif à Eau 17.

Les techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'agence EAU 17 située à Montendre interviennent depuis près de 20 ans sur notre commune pour réaliser les contrôles de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Depuis le 1er janvier 2011, ils sont également en charge des contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes dans le cas de ventes immobilières.

LA CAMPAGNE DE CONTRÔLES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS :

Afin de se conformer à la Loi sur l'Eau, la commune de Saint-Aigulin va lancer une campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes sur son territoire. Ces contrôles seront réalisés par les techniciens d'EAU 17 et auront pour but de vérifier :

- le bon état des équipements, leur ventilation et leur accessibilité ;
- le bon écoulement des effluents dans les différents ouvrages d'assainissement ;
- le bon entretien des installations ;
- l'absence de risque de pollution.

Ces contrôles qui devraient débiter au cours de l'année 2025 s'intègrent dans une politique de développement durable, de préservation de la santé et de la ressource en eau.

La municipalité encourage les propriétaires qui souhaitent dès à présent réhabiliter leur assainissement individuel à se rapprocher d'EAU 17 Agence Haute-Saintonge à Montendre.



Séance du 18 juin 2024

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS 2023

Madame le Maire présente les résultats du

budget annexe Lotissement les Grands Champs 2023 votés lors de la séance du 27 mars 2024 :résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	987 821,86 €	RECETTES	991 321,89 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	3 500,03 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 163 283,82 €	RECETTES	593 843,09 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 569 440,73 €		

Affectation en investissement : 3 500,03 €

Une erreur s'est glissée dans cette délibération : l'affectation du résultat doit intervenir en fonctionnement, et non en investissement. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les affectations du résultat du budget principal et des budgets annexes.
Cette délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 27 mars 2024.

OBJET : REVERSEMENT PAR LA CDCHS DE LA COMPENSATION PART SALAIRE (CPS) DE LA DGF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que

l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 5 juin 2024, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 11 juin 2024 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Décide** d'approuver la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-AIGULIN : BILAN DE LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION

Le plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Aigulin a été approuvé en Conseil Municipal le 16 septembre 2005, modifié le 24 octobre 2006.

Par arrêté n°2023-01 du 22 juin 2023, Madame le Maire a prescrit le lancement d'une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.

Le projet de modification porte sur une disposition visant à favoriser le maintien des locaux commerciaux et / ou artisanaux situés sur les parcelles concernées par le linéaire commercial et artisanal identifié au plan de zonage dans la zone Ua du PLU.

La demande d'examen au cas par cas du dossier a été effectuée auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Nouvelle-Aquitaine le 02 octobre 2023. Par courrier du 23 novembre 2023, la MRAE a

Séance du 18 juin 2024 (suite)

rendu un avis conforme/

Le projet de modification simplifiée a été notifié au Préfet et à l'assemblée des Personnes Publiques Associées le 13 décembre 2023. Au total, deux avis favorables ont été reçus.

Le Conseil Municipal, par délibération n°32-2024 du 27 mars 2024 a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée.

Le projet de modification, l'énoncé de ses motifs ainsi qu'un registre destiné aux observations du public ont été mis à disposition en Mairie de Saint-Aigulin du 08 avril 2024 à 9h au 08 mai 2024 à 17h.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-47 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret n°2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu la délibération du 16 septembre 2005

approuvant le plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Aigulin,

Vu l'arrêté municipal n°2023-01 du 22 juin 2023 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Saint-Aigulin,

Vu la délibération n°32-2024 du 27 mars 2024 portant sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Saint-Aigulin,

Considérant qu'aucune remarque n'a été portée sur le registre mis à disposition du public du 08 avril 2024 au 08 mai 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Saint-Aigulin.

En application des dispositions des articles R153-20 et suivants du Code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département de la Charente-Maritime. Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux heures d'ouverture.

La délibération et les dispositions résultant de la modification ne seront exécutoires qu'à compter de leur réception par Monsieur le Préfet et de l'accomplissement de l'ensemble

des mesures de publicité précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Aigulin

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : FINANCES : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE SAINT-AIGULIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin sont écoles de secteur pour les communes de La Barde, Boscamnant, et La Genétouze, qui participent financièrement aux dépenses de fonctionnement de ces établissements.

Le montant de cette participation est fixé à 1.260 € par élève de l'école maternelle, et 1.052 € par enfant de l'école élémentaire.

Pour l'année 2024, le montant de la participation de chacune de ces communes est déterminé de la manière suivante :

COMMUNE DE LA BARDE				
ECOLE ÉLÉMENTAIRE		ECOLE MATERNELLE		
NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	TOTAL
13	13 676,00 €	14	17 640,00 €	31 316,00 €

COMMUNE DE BOSCAMNANT				
ECOLE ÉLÉMENTAIRE		ECOLE MATERNELLE		
NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	TOTAL
13	13 676,00 €	3	3 780,00 €	17 456,00 €

COMMUNE DE LA GENETOUBE				
ECOLE ÉLÉMENTAIRE		ECOLE MATERNELLE		
NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT	TOTAL
7	7 364,00 €	3	3 780,00 €	11 144,00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les montants de la participation des communes de La Barde, La Genétouze et Boscamnant aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin tels que définis ci-dessus

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 27 mars 2024

OBJET : FINANCES : PARTICIPATION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DANS LES CLASSES ULIS DE LA COMMUNE DE MONTGUYON

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'établissement scolaire de secteur pour l'accueil des enfants en classe ULIS se situe au

sein de l'école élémentaire de Montguyon.

Deux enfants de Saint-Aigulin sont inscrits en classe ULIS à Montguyon.

Le montant de la participation s'élève à 1.000 € par enfant.

La participation pour l'année scolaire 2023-2024 pour la Commune de Saint-Aigulin s'élève donc à 2.000 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Séance du 18 juin 2024 (suite)

ré, à l'unanimité :

- **Décide** de participer à l'accueil des enfants de Saint-Aigulin à l'Ecole de Montguyon pour les classes ULIS
- **Dit** que la participation de la Commune pour l'année scolaire 2023 – 2024 s'élève à 2.000€ (Deux mille euros)
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : REFACTURATION DES DÉPENSES D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ À L'ENTREPRISE AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DU SDIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de construction de la nouvelle caserne du SDIS, effectués par la Société Construction Dirik.

Les travaux ont nécessité un branchement d'un compteur électrique et d'un compteur d'eau, sur le compte de la Mairie de Saint-Aigulin. Il convient aujourd'hui d'obtenir le remboursement de ces dépenses par la Société Construction Dirik, à savoir :

- Pour l'électricité : la somme de 6.000 €
- Pour l'eau : la somme de 640,25 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la refacturation des dépenses d'électricité et d'eau générées par les travaux de construction de la nouvelle caserne du SDIS par la Société Dirik Constructions que la Commune de Saint-Aigulin a réglé
- **Dit** qu'il sera refacturé les sommes suivantes à la Société Construction Dirik :
 - Pour l'électricité : la somme de 6.000 €
 - Pour l'eau : la somme de 640,25 €
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS DU YOGI POUR LES ACTIVITÉS À LA PISCINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une activité de yoga – relaxation aquatique sera proposée cet été à la Piscine Municipale, par l'association « les Jardins du Yogi », représentée par Mme Cécile CUEFF.

Cette activité ayant un but lucratif, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec cette association, afin de définir le reversement à la Commune de 10% des recettes engendrées par l'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention passée entre la Commune de Saint-Aigulin et l'association «

Les Jardins du Yogi » relative à l'activité yoga – relaxation aquatique proposée à l'été 2024 à la Piscine Municipale

- **Dit** que l'association versera à la Commune 10% des recettes engendrées par l'activité
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer cette convention et de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : SOLDE FINANCIER DE L'ASSOCIATION USAS SECTION ATHLÉTISME ET REVERSEMENT À L'ASSOCIATION CLUB AQUATIQUE DE SAINT-AIGULIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'association USAS section Athlétisme. Le solde financier de cette association est de 499,89 €.

La Présidente de cette association souhaite faire don de cette somme à l'association Club Aquatique de Saint-Aigulin.

Pour cela, l'association doit verser le solde financier à la commune, qui pourra alors le reverser au Club Aquatique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le reversement de la somme de 499,89 € par l'association USAS Section Athlétisme suite à sa dissolution
- **Accepte** de reverser la somme de 499,89 € à l'association Club Aquatique de Saint-Aigulin
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER : MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de la dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accéssoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements,

le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 08 avril 2024

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ : MODIFICATION DES STATUTS DU SIGN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de modification des statuts du SIGN. Les modifications consistent en un changement de dénomination, le détail des activités exercées.

Après lecture des nouveaux statuts, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver leur modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des statuts du SIGN
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : TRANSFERT EN PROPRIÉTÉ DES VOIES DÉPARTEMENTALES N°10 ET N°142 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.141-1 à L.141-13 du Code de la Voirie Routière,

Considérant que les emprises du domaine public routier de la voie n°10 et de la voie n°142, initialement départementales, ont déjà fait l'objet d'un arrêté de déclassement pour un classement en voirie communale, selon arrêté du président du Conseil Général en date respectivement du 23 octobre 1995 et du 23 novembre 2001,

Considérant que lesdits arrêtés ont emporté transfert de gestion du domaine public routier, sans emporter transfert de propriété, ce depuis de nombreuses années,

Considérant que la Commune assure l'entretien de ces voies, ainsi que la totalité des pouvoirs de police sur ces voies,

Considérant la nécessité de transférer la propriété, au regard des modes d'utilisation de ces voies, et de son intégration de fait dans le

Séance du 18 juin 2024 (suite)

domaine public routier communal,
Considérant la délibération concordante du Département de la Charente-Maritime actant le transfert de propriété du domaine public routier départemental au domaine public routier communal, à l'effet de faire concorder le fait et le droit,
Considérant que le transfert de propriété de la

voie n°142 a été acté par délibération du Conseil Municipal n°75-2022 du 10 novembre 2022,
 Oui l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 – **Décide** d'approuver le transfert de propriété

de la voie n°10 affectée à la voirie communale, sans changement de domanialité ni d'affectation, ainsi que de la voie n°142 (acté par délibération du Conseil Municipal n°75-2022 du 10 novembre 2022)

– **Décide** d'autoriser madame le Maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.

Séance du 24 juillet 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de voter les taux d'imposition.

Cette année, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, au regard des travaux lourds d'investissement engagés par la Commune, d'augmenter les taux par rapport aux taux d'imposition 2023, à hauteur de 3%.
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,

• 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Décide** de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

– **Autorise** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. 023		970 000,00 €	– 4 683,17 €	965 316,83 €
CHAP. 042	ART. 681	0,00 €	+ 4 683,17 €	4 683,17 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 869 755,37 €	0,00 €	2 869 755,37 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP. 040	ART. 2804182	0,00 €	+ 4 683,17 €	4 683,17 €
CHAP. 021		970 000,00 €	– 4 683,17 €	965 316,83 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 487 521,45 €	0,00 €	2 487 521,45 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. 14	ART. 739221	63 062,00 €	+ 2 756,00 €	65 818,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 869 755,37 €	2 756,00 €	2 872 511,37 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. 73	ART. 73111	975 000,00 €	+ 2 756,00 €	977 756,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 869 755,37 €	2 756,00 €	2 872 511,37 €

Après examen des écritures, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 – **Approuve** ces décisions modificatives du budget.

OBJET : FINANCES : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AMSA, ASA, ET USEP ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Séance du 24 juillet 2024 (suite)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle à trois associations communales, pour compenser l'avance de divers services et fournitures effectués par ces associations, et la régularisation de dépenses liées aux dépenses d'électricité :

- L'A.S.A. : attribution d'une subvention de 429 €
- L'A.M.S.A. : attribution d'une subvention de 688 €
- L'USEP de l'école élémentaire : attribution

d'une subvention de 268 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

2 abstentions (Philippe PERNA, Kévin FRANCOU)

16 voix pour

- **Accorde** les subventions exceptionnelles suivantes :
- 429 € à l'Alliance Saint-Aigulinoise (A.S.A.)
- 688 € à l'A.M.S.A. (Association Musicale de Saint Aigulin)

– 268 € à l'USEP de l'Ecole Elémentaire

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2024 – 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pendant l'année scolaire 2023 – 2024 :

ECOLE ELÉMENTAIRE	3,20 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,85 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,50 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,45 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,75 € PAR REPAS

Au regard notamment de l'augmentation par le Conseil Départemental du prix d'achat des repas au collège, elle propose au Conseil d'augmenter ces tarifs, et de les arrêter aux montants suivants :



ECOLE ELÉMENTAIRE	3,50 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	3,15 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,80 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	3,50 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,80 € PAR REPAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
1 abstention (Kévin FRANCOU)

17 voix pour

- **Décide** d'appliquer une augmentation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire

2024 – 2025.

- **Dit** que les tarifs appliqués à la rentrée scolaire de septembre 2024 seront les suivants :



ECOLE ELÉMENTAIRE	3,50 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	3,15 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,80 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	3,50 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,80 € PAR REPAS

OBJET : FINANCES : ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PRÊT DE BANCS ET TABLES

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 03 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une caution pour le prêt d'une table et de deux bancs, d'un

montant de 250 €, soit le prix d'acquisition de ces équipements.

A ce jour, le prix ayant augmenté, il conviendrait d'augmenter le montant de cette caution à 350 €, prix actuel d'achat d'une table et de deux bancs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement suivant, fixant les

règles suivantes :

- Obligation de déposer une demande écrite en Mairie, précisant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone
- Obligation de transmettre une copie de sa carte d'identité pour toute demande de prêt
- Dépôt d'un chèque de caution, d'un montant de 350 € par unité empruntée (une table et deux bancs), non encaissé et restitué au retour, sauf

Séance du 24 juillet 2024 (suite)

en cas de non-restitution ou de casse

- Tenue d'un registre en Mairie
- Contrôle de l'état des tables et bancs au retour par les Services Techniques.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette caution est encaissée en cas de non-restitution ou de casse de la table et des bancs, à raison de 350 € pour une table et deux bancs.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation du tarif de la caution pour le prêt d'une table et de deux bancs, à hauteur de 350 € par unité
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.



OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DU MANAGER DE COMMERCE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aigulin, avec les Communes de Pons, Saint-Genis de Saintonge, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge ont officiellement intégré le programme « Petites Villes de Demain » le 14 avril 2021, lors de la signature de la convention d'adhésion.

Dans ce cadre, une convention cadre « Petites Villes de Demain », laquelle vaut convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée par les différentes communes citées en préambule. Elle fait apparaître 5 axes structurants et notamment les axes 2, 3 et 4 correspondant respectivement à renforcer la vocation économique du territoire, préserver et valoriser le cadre de vie et renforcer les services à la population.

Pour pouvoir agir sur ces trois axes, les communes de Montendre et Montguyon souhaitent s'associer à la Commune de Saint-Aigulin pour pouvoir bénéficier des services d'un manager de commerce dont les missions seraient les suivantes :

- Contribuer à la définition et la mise en place de la stratégie de revitalisation du centre-ville et de son plan d'actions

– Mettre en place un observatoire du commerce et des cellules commerciales

– Accompagner la diversification et l'extension de l'offre commerciale en centre bourg afin de renforcer leur attractivité

– Travailler à la redynamisation des marchés hebdomadaires

– Réaliser un état des lieux des futures cessations d'activité et accompagner les reprises avec des partenaires opérationnels

– Prospector et accompagner les porteurs de projet

– Tout autre mission permettant de concourir aux objectifs de revitalisation des communes et touchant à la stratégie commerciale

L'affectation du manager de commerce en temps de travail serait répartie de la façon suivante :

– A la Mairie de Saint-Aigulin, à raison de 8,75/35ème (1/4 temps)

– A la Mairie de Montguyon, à raison de 8,75/35ème (1/4 temps)

– A la Mairie de Montendre, à raison de 17,50/35ème (1/2 temps)

La Commune de Saint-Aigulin porterait le recrutement à temps complet de cet agent et lui verserait donc sa rémunération.

Annuellement, la commune de Montguyon reverserait 25% et la commune de Montendre 50% des frais liés au poste de manager de commerce, à savoir : frais de salaires, frais de déplacement, frais d'acquisition de matériel (administratif, informatique, téléphonie...) et tous les frais engendrés par la réalisation des missions confiées au manager de commerce, à l'exception du mobilier de bureau, fourni par chacune des communes.

En parallèle, sur le coût salarial chargé et les frais de déplacement et de formation, le FEDER peut subventionner à hauteur de 80%. Ainsi les 20% restant seraient répartis au prorata du temps de travail indiqué plus haut, pour chacune des communes.

Ce type d'emploi entre dans le cadre des « contrats Projets », conformément au Décret n°2020-172 du 27 février 2020. Les missions ont été déterminées plus haut, le profil souhaité est défini ci-dessous :

– Compétences en aménagement, développement local et développement de l'économie de proximité

– Maîtrise des techniques de prospection commerciale et immobilière, d'animation et de coordination des différents acteurs,

– Sens du service public

– Qualités relationnelles avérées et aptitude au travail partenarial

– Maîtrise du mode projet

– Connaissance du fonctionnement administratif, financier, juridique et décisionnel des collectivités territoriales

– Sens de la diplomatie et de la négociation

– Autonomie, esprit d'initiative et de créativité, réactivité et disponibilité

Sa rémunération sera calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer, dans le

cadre d'emploi de catégorie A, en référence à la grille indiciaire des Attachés Territoriaux.

Ce poste sera ouvert aux contractuels, sans exclure les candidatures de fonctionnaires par voie de détachement (Art. 3 alinéa II loi 84-53). Ceci exposé, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.332-24 à L.332-26,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique, stipulant que pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, les collectivités peuvent recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Vu le décret n°2019-1414 du 9 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet « Manager de Commerce » tel que décrit ci-dessus,

– **Décide** de créer, à compter du 1er septembre 2024, pour une durée maximum de 3 ans, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'attaché territorial (catégorie A), en tant que manager de commerce

– **Autorise** Madame le Maire à déterminer la rémunération de cet agent selon la nature de ses fonctions et de son profil. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du cadre d'emploi précité, indice brut 611 Indice majoré 518.

– **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

– **Autorise** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de ce recrutement

– **Approuve** la mise à disposition du Manager de Commerce auprès des Communes de Montendre et Montguyon

– **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante à cette mise à disposition

– **Autorise** Madame le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre

Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Séance du 24 juillet 2024 (suite)

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UNE APPRENTIE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une apprentie sera recrutée pour l'année 2024 – 2025 à l'école maternelle, dans le cadre de la préparation du diplôme CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance. Elle informe le Conseil Municipal que le contrat de travail est conclu pour la période du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025, pour une rémunération mensuelle de 936,47 € brut, à temps complet (35/35ème). Elle informe également le conseil municipal que pour ce recrutement, la Commune bénéficiera de l'allocation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le recrutement d'une apprentie pour l'année 2024 – 2025 à l'école maternelle, dans le cadre de la préparation du diplôme CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance, du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025
- **Dit** que sa rémunération sera établie sur la base mensuelle de 936,47 € brut, à temps complet (35/35ème)
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECONDUCTION DE L'ATTRIBUTION DE LA PRIME « MOBILITÉ DURABLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du travail, notamment son article L3261-1,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le « forfait mobilité durable » consiste en une prise en charge de l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- À vélo ou à vélo à assistance électrique



personnel, ou en engin personnel motorisé non thermique ;

- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- En utilisant les services de mobilité partagée suivants :

- les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique ;
- les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de décider par délibération, de mettre en place et de déterminer les modalités d'octroi du « forfait mobilités durables ».

Le montant du « forfait mobilités durables » est fixé par référence à l'arrêté définissant son montant, et évolue en fonction de la réglementation. Il dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile. A la date de l'adoption de la présente délibération, il est de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le « forfait mobilités durables » est versé aux agents publics ou privés s'ils utilisent l'un des moyens de transports éligibles pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 30 jours par an (l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport au cours d'une même année pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation).

N'ont pas droit au « forfait mobilités durables »

les agents publics qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur.

L'octroi du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport éligibles.

L'utilisation effective de ces moyens de transport peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur, qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

En cas de pluralité d'employeurs publics, le montant du forfait versé par l'employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par l'employeur est alors calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Le « forfait mobilité durable » est cumulable avec le remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010, mais un même abonnement ne peut pas faire l'objet d'un remboursement à ces deux titres.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'instaurer** le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées ci-dessus ;
- **De dire** que Le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra sur le mois de Décembre.
- **D'inscrire** au budget les crédits

Séance du 24 juillet 2024 (suite)

correspondants ;

– **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, et de signer tout acte en découlant

OBJET : DOMAINE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lotissement des Grands Champs est désormais achevé. Les lots peuvent être maintenant proposés à la vente.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les actes de vente de l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à signer les actes de vente de l'ensemble des lots du Lotissement les Grands Champs.

OBJET : DOMAINE : BAIL

EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À LA TOITURE DU GYMNASSE GUY EPAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2 ;

Vu la précédente délibération du Conseil municipal numéro 66_2024 en date du 10 juillet 2023 ;

Madame le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du Gymnase Guy EPAUD situé 15 avenue Jean Moulin 17360 SAINT-AIGULIN.

La Société ELIDDA, spécialisée dans la pose de panneaux photovoltaïques, a proposé à la Commune de procéder à la réfection intégrale de la toiture du gymnase, à ses frais, et d'y poser des panneaux photovoltaïques. Cette opération est possible à la condition que la Commune donne à bail emphytéotique à la Société ELIDDA la partie de la toiture du Gymnase édifié sur les parcelles G n°1042, G n°1043 et G n°1046 d'une superficie réelle de 1 678 m².

Ce bail aurait une durée de 30 ans à compter de la date du 05 août 2024.

IL sera consenti moyennant une redevance de trente mille euros (30.000 €).

De plus, de la 21ème à la 30ème année, la Commune percevra dix pour cent (10%) des

recettes liées à la revente d'électricité réalisée par la Société d'Exploitation avec la centrale photovoltaïque.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le bail emphytéotique relatif à cette opération, annexé à la présente délibération, à la condition que soit annexée au bail la fiche de maintenance d'une installation photovoltaïque, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à l'effet de signer le bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans à compter du 05 août 2024, avec la Société ELIDDA, relatif à la toiture du Gymnase Guy EPAUD

– **Se prononce** en faveur du versement par la Société ELIDDA d'une soulte de 30.000 € lors de la signature du bail emphytéotique, puis du versement de 10% des recettes générées de la 21ème à la 30ème année d'exploitation

– **Demande** à ce que soit annexée au bail la fiche de maintenance d'une installation photovoltaïque, annexée à la présente délibération.

VIVRE ENSEMBLE

Propriétaires de chiens : pensez à ramasser les déjections de vos animaux !

Même si votre fidèle compagnon à quatre pattes est parfaitement bien éduqué, il reste une chose qu'il ne pourra jamais faire tout seul : ramasser ses déjections. C'est pourquoi nous faisons appel à la responsabilité des propriétaires de chiens pour préserver la propreté de nos espaces publics et respecter le travail de nos agents municipaux.

Ramasser les crottes de votre chien est un geste simple, mais essentiel pour le bien-être de tous. Cela contribue à maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs, tout en évitant les désagréments sur les trottoirs, les parcs et les espaces publics.

Nous vous remercions pour votre coopération et votre engagement à garder notre commune propre et accueillante pour tous.

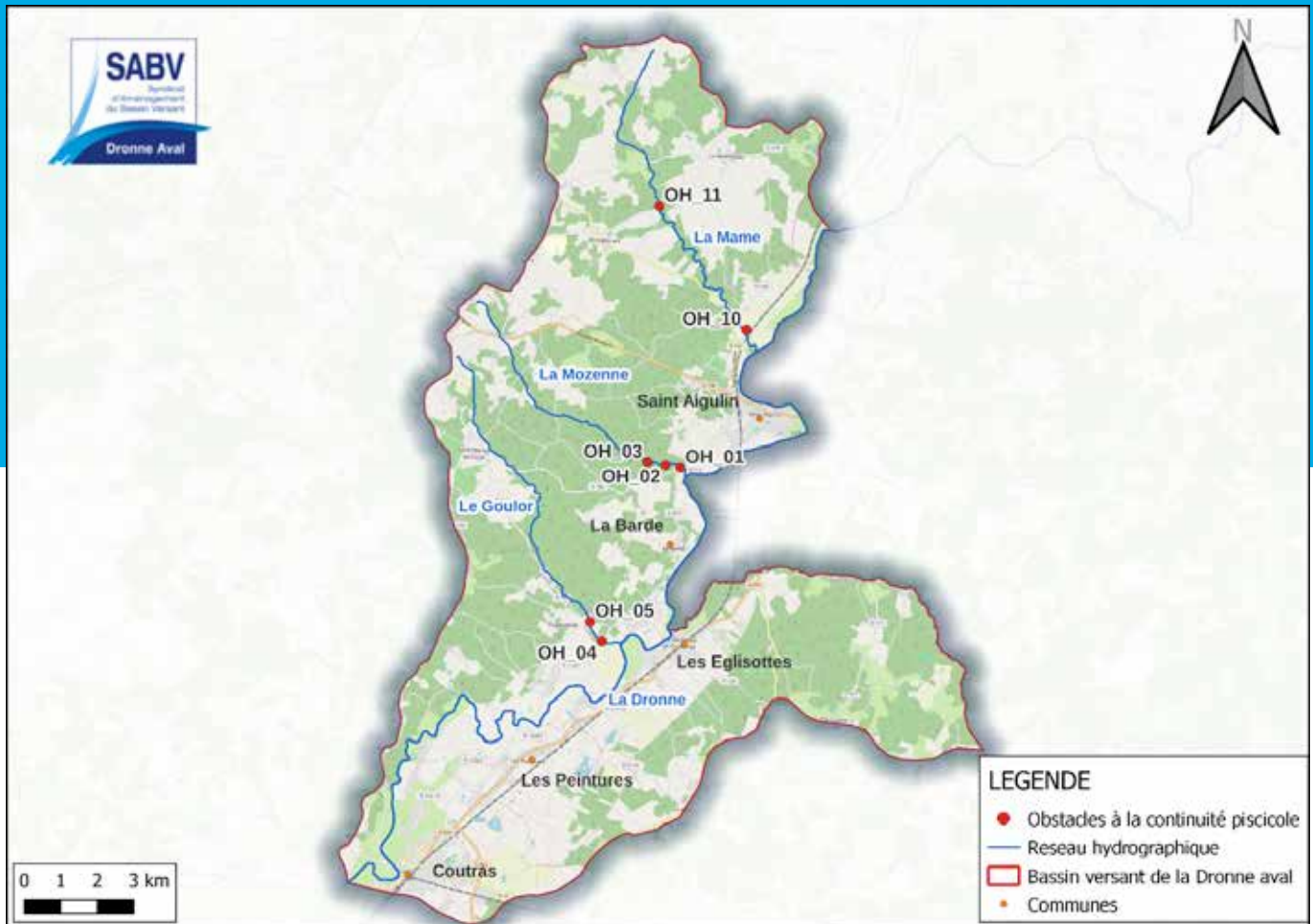
Au même titre, vous êtes invités à tenir votre/vos chien(s) en laisse lorsque vous les promenez étant rappelé que des règles particulières sont prévues pour les chiens dits de 1ère catégorie (chiens d'attaque) ou 2e catégorie (chiens de garde et de défense) auquel cas, ils doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les espaces publics.



POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES
COURS D'EAU : UNE PRIORITÉ POUR LE BASSIN
VERSANT DE LA DRONNE





Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval (SABV DA) lance une série de travaux visant à améliorer la santé des cours d'eau en supprimant les obstacles à la circulation des poissons et des sédiments. Ces actions s'inscrivent dans un projet plus large de rétablissement de la continuité écologique. En d'autres termes, il s'agit de rendre aux rivières et ruisseaux leur fonctionnement naturel là où des ouvrages (ponts, barrages, buses, etc.) bloquent la circulation de l'eau et des espèces.

Le SABV DA intervient dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral de juin 2023, qui a déclaré ces travaux d'intérêt général, conformément au Code de l'environnement. Sept ouvrages situés dans les départements de la Charente-Maritime (17) et de la Gironde (33) sont concernés par cette restauration, dont certains dans notre commune.

LES TRAVAUX À SAINT-AIGULIN :

> Septembre 2024 :

1/ Restauration sur la Mozenne (OH3)

Le premier chantier portera sur un ouvrage communal situé sur la Mozenne, entre Saint-Aigulin et La Barde. Il est prévu de retirer une buse qui bloque la circulation de l'eau et de réaménager le passage à gué pour permettre à l'eau de s'écouler plus librement. Des seuils rustiques seront installés en aval pour rehausser le niveau de

l'eau, favorisant ainsi la faune aquatique.

2/ Intervention sur l'ouvrage OH11

Un autre ouvrage sera traité à la même période sur notre territoire. Il sera réalisé uniquement manuellement suite aux contraintes d'accès en remobilisant et en fixant des troncs d'arbres dans le lit mineur du cours d'eau afin de favoriser une réhausse du fond du lit permettant de restaurer sa franchissabilité

LES TRAVAUX PRÉVUS EN 2025 :

> Septembre 2025 : Ouvrage sur la Mame (OH10)

Les travaux sur cet ouvrage communal de Saint-Aigulin porteront sur la réhausse du niveau d'eau en aval du pont, avec l'ajout de seuils rustiques qui permettront de restaurer la continuité écologique du cours d'eau et d'améliorer les habitats naturels pour les espèces locales.

Grâce à ces divers travaux, le bassin versant de la Dronne retrouvera peu à peu un fonctionnement plus naturel, bénéfique pour la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques. Nous remercions vivement le SABV DA pour son engagement dans la préservation de notre environnement et les efforts déployés en faveur de la restauration de nos rivières.

CULTURE POUR TOUS

Jeunes lecteurs, embarquez pour un voyage au cœur de l'imaginaire !



La Médiathèque vous ouvre ses portes pour une rentrée littéraire pleine de découvertes !

Depuis le début de l'année, la médiathèque de Saint-Aigulin a organisé 16 animations pour les enfants, le mercredi après-midi, soit 2 ateliers par mois.

Nous rappelons que le programme est disponible sur la page Facebook de la Médiathèque, sur panneau Pocket, le panneau lumineux de la commune ainsi qu'à la médiathèque. Ces animations restent gratuites mais l'inscription est obligatoire.

Dans le cadre de la « Science se Livre », l'activité « il va y avoir du sport » animée par Paul de l'espace Mendes France a rencontré un franc succès tout comme le clin d'œil aux JO également avec un après-midi réservé à la décoration d'un cerf-volant. Les enfants ont ensuite pu l'essayer car le vent était au rendez-vous cette journée là !

Sur cette fin d'année 2024 et ce en plus de la programmation annoncée, nous pourrons compter sur la programmation des médiathèques de Haute-Saintonge : « le végétal dans tous ses états », fil « vert »...

La médiathèque a présenté en février plusieurs biographies de cyclistes locaux, écrites par Jean-Louis Rouzeau, ancien cycliste lui-même, habitant le Fouilloux.

En mai, nous avons profité de l'exposition sur Tony Poncet créée par les élèves de la classe de CE2-CM1 de l'école Jean Ferrat. Félicitations aux enfants pour ces superbes panneaux très bien documentés et illustrés.

A noter en mars dernier, une très belle rencontre avec l'auteur Philippe Besson (originaire de Barbezieux), qui a accepté de dédicacer à notre attention son dernier roman « un soir d'été ». A découvrir en empruntant ce livre !

Et en attendant d'avoir le plaisir d'accueillir la Micro-Folie et son médiateur culturel Cédric Salah en février 2025, nous en profitons pour vous rappeler que tous les mois nous faisons l'acquisition de nouveaux romans, policiers, biographies.... que nous vous invitons à venir (redécouvrir) !

A très vite...



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN FERRAT

Au son des enfants qui ruminent, ce sont les vacances qui se terminent.



Le lundi 2 septembre, c'était la rentrée ! Dans la cour de l'école, parents et enfants furent nombreux à se retrouver. 8h45, la sonnerie retentit... Cela faisait longtemps que nous ne l'avions pas ouïe.

Continuons en prose, l'inspiration est en pause...

Après quelques mots au micro afin de rappeler le fonctionnement général de l'école et de présenter l'équipe enseignante, l'heure était venue de mettre fin au suspens estival en appelant les élèves dans les classes. Voici les répartitions de l'année :

- Mme Camille MARTINHO – CP – 23 élèves
- M. Thierry GONZALVO – CP/CE1 – 23 élèves
- Mme Anne TROTET – CE1/CE2 – 24 élèves
- Mme Anne-Françoise GRANGER – CE1/CM1 – 24 élèves
- M. Jacques JULLIEN – CM1/CM2 – 24 élèves
- M. Kévin FRANCOUT – CM1/CM2 – 24 élèves

Au total, l'école élémentaire Jean FERRAT accueille donc en ce début d'année 142 élèves. Un nombre en légère augmentation de par l'arrivée nouvelle de plusieurs familles

au sein de notre secteur scolaire (Saint-Aigulin, La Barde, Boscamnand, La Génétouze).

Nous avons également souhaité la bienvenue à deux collègues enseignantes nouvellement nommées :

- Mme Leïla MANSAR, remplaçante de secteur rattachée à l'école ;
- Mme Sandrine PIRSON, décharge de direction présente les jeudis.

Cette année, nombre de projets sont déjà en préparation : fête de la science, vendanges, journées des arts, randonnée d'école, initiation aux gestes qui sauvent, sorties pédagogiques et sportives... Autant de partenariats locaux et de sensibilisations utiles permettant de faire vivre un peu plus concrètement les programmes scolaires.

Nous souhaitons une très belle rentrée à toutes les familles et leur donnons rendez-vous tout au long de l'année pour de belles réussites collectives.

Le directeur, K. FRANCOUT

ROCK SHOOOL & AMSA

C'est la rentrée pour nous aussi au Kayak avec L'Amsa et la Rockschoool.

Nous accueillons cette année dans nos murs, avec plaisir, une toute nouvelle association, Asteur Poker Club Saint-Aigulin (A7PC), présente les jeudis soirs et un vendredi sur deux.

Pour la Rockschoool, les cours proposés sont toujours :

Chant, piano, guitare, basse, batterie et atelier On Stage (jeu en groupe).

Nos inscriptions ont eu lieu officiellement le mercredi 11 septembre, mais elles restent ouvertes toute l'année.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 23 septembre à 19h30.

La saison du Kayak débutera avec sa première soirée concert le 5 octobre prochain à 21h. Deux supers groupes à l'affiche **Le Bon, La Brute et le Greffon** et **Les Downtown Hounds**, Rock & Funk pour 5 euros. Nous vous attendons nombreux.

Renseignements au 07 81 00 38 38

Toute l'équipe de L'AMSA



L'HEURE CIVIQUE

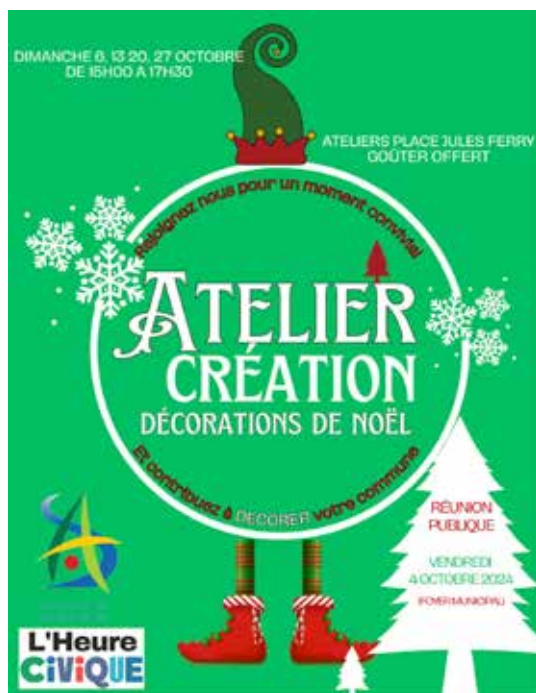
Appel à bénévoles pour un Noël écolo et créatif !

Chers concitoyens,
À l'approche des fêtes de Noël, nous avons tous à cœur de rendre notre village chaleureux et festif. Cette année, nous souhaitons marquer la différence en organisant un Noël à la fois magique et respectueux de notre belle planète. Pour cela, nous avons besoin de vous !

Nous avons le plaisir de vous proposer un projet collectif et écoresponsable. Notre idée est simple : créer ensemble des décorations de Noël écologiques et durables, qui embelliront notre commune tout en réduisant notre impact sur l'environnement.

En complément des décorations lumineuses qui illumineront les traversées de rue de notre commune, nous proposons de fabriquer une partie de nos décorations nous-mêmes, avec des matériaux naturels et recyclés. Imaginez des sapins en bois peint, des sucres d'orge géants en carton, des guirlandes en tissus recyclés... Autant de créations uniques qui refléteront notre créativité et notre engagement pour l'environnement.

Pour réussir ce beau projet, nous avons besoin de vous ! Tous



les talents sont les bienvenus, que vous soyez doués pour le bricolage, la peinture, ou que vous ayez simplement envie de participer. Nous avons aussi besoin de matériaux, alors n'hésitez pas à apporter du bois, du tissu, de la peinture ou tout autre matériel que vous jugez utile.

Nous vous convions à une réunion publique le vendredi 4 octobre 2024 à 18h à la salle des fêtes pour discuter ensemble de ce projet. Nous avons à cette occasion, proposé des créneaux les dimanches du mois d'octobre de 15h00 à 17h30 sur la place Jules Ferry / ex salle de la mission locale qui seront l'occasion de partager nos idées et de définir comment chacun peut contribuer à la fabrication de ces décorations.

Nous comptons sur vous pour faire de ce Noël une fête chaleureuse, participative et respectueuse de notre environnement. Ensemble, faisons briller notre commune tout

en montrant qu'un Noël écolo est aussi festif qu'innovant !

Au plaisir de vous retrouver nombreux à cette réunion.

L'équipe municipale

ADRESSAGE

N'oubliez pas : vos coordonnées sur votre boîte aux lettres, c'est indispensable !



Une boîte aux lettres, ce n'est pas qu'un simple objet : elle permet de recevoir tous vos envois (colis, courriers, presse...), et elle doit être correctement positionnée à l'adresse indiquée, en bordure de voie publique, et facilement accessible par votre facteur. Cependant, depuis la fin de la procédure d'adressage, nous avons remarqué que certaines boîtes aux lettres n'affichent toujours pas le nom des habitants.

Pour continuer de recevoir **Le Petit Aigulinois** ainsi, pensez à vérifier et à mettre à jour vos informations dès aujourd'hui !

ALLIANCE SAINT-AIGULINOISE

Un été festif... mais pas que !

Nos marchés nocturnes existent déjà depuis plusieurs années, et attirent toujours chaque été de nombreux touristes et locaux. Une opération qui permet entre autres de dynamiser le commerce dans notre commune.

Cette année encore, le succès était au rendez-vous. Pour remercier tous les bénévoles, sans qui rien ne serait possible, l'ASA a organisé à la fin de l'été un repas à «La Guinguette» au bord de la Dronne dans une ambiance très conviviale.

Notre prochain loto se déroulera le **samedi 5 octobre** au foyer municipal à partir de 18h30. Venez nombreux !

Déjà, nous nous consacrons à la préparation de notre **Marché de Noël** qui aura lieu sur deux jours, les **14 et 15 décembre**. La patinoire sera présente ainsi que des nouveautés. Nous vous tiendrons informés par nos moyens de communication habituels : panneaux arborant le village et notre page Facebook.

Nous travaillons toujours sur la mise en forme d'un **guide-répertoire des commerçants, artisans et professions libérales** de notre commune pour une sortie début 2025.

Nous espérons de tout cœur que vous avez passé un bon été en notre compagnie et nous nous disons « à très vite !!! »

L'équipe de l'ASA

5 OCTOBRE **FOYER MUNICIPAL ST-AIGULIN**
Accueil dès 18h30

SUPER LOTO
DES *vendanges*
DE **L'ASA**
ALLIANCE SAINT-AIGULINOISE

d'une valeur de **2500 €**
1100 € en bons d'achat
300 € lot surprise - Bourriche - Ambiance assurée !

UN VERRE DE BOURRU OFFERT

AIDES AUX ENTREPRISES



L'ASA avec vous !

Afin d'aider les entreprises locales à identifier les aides et les besoins qui leurs correspondent, l'ASA a mis en place début septembre une nouvelle adresse mail pour répondre à toutes leurs questions :

asa.economie@gmail.com

Nous allons également travailler à partir du mois d'octobre et en étroite collaboration avec le nouveau manager de commerce, Daniel Louineau, afin de soutenir le développement économique local.

L'ASA, ce n'est pas que ... les festivités ...

ARTISANS, COMMERÇANTS DE SAINT-AIGULIN, NOUS SOMMES AUSSI LÀ POUR VOUS !

SAINT-AIGULIN
AVEC VOUS, ÇA CHANGE TOUT...

CONTACTEZ-NOUS
asa.economie@gmail.com

ART, CULTURE & LOISIRS



L'association Art, Culture et Loisirs reçoit

Dimanche 13 octobre à 15h
LES COMÉDIENS EN BALADE

"Ce soir ou jamais !"

Spectacle mis en scène par Philippe Peychaud

Après le départ de la grande Zoa, les artistes du cabaret qu'elle dirigeait se retrouvent dans une situation catastrophique.

Malgré les querelles et le déclin annoncé, la troupe tentera "ce soir ou jamais", de relever le défi.

En réinventant les vieux numéros et capables de saisir l'air du temps, ils parviendront à retrouver leurs illusions...

Prix des places : 8€ moins de 15ans : 4€

Information : 06.83.05.91.48

AHRSA



D'Agen à Issigeac

Dans cette période estivale, l'ARHSA a proposé aux saint-aigulinois deux sorties vers le Sud : la première en juin dans le Lot-et-Garonne et la seconde en septembre à Issigeac en Dordogne.

A Agen le jeudi 20 juin, il pleut presque toute la journée, mais le guide, excellent à tous points de vue, trouve des solutions pour accompagner les 26 participants à cette sortie dans les meilleures conditions possibles. Pour la visite du centre historique, il nous fait passer sous les arcades et dans les passages couverts, nous conduisant ainsi jusqu'à la cathédrale Saint Caprais, avec ses grandes orgues offertes par l'impératrice Eugénie. Le repas, pris au restaurant « l'Escapade » met à l'honneur les produits locaux et se termine par une délicieuse tourte aux pommes et pruneaux.

Puis, l'après-midi, nous découvrons au Sud-Est d'Agen, toujours avec notre guide, les abbayes-prieurés de Moirax et de Layrac. La dégustation organisée au « Cellier du Brulhois » permet au groupe d'apprécier le fameux vin noir, proche du Cahors et du Madiran. Les 26 participants terminent cette journée bien pluvieuse, hélas, avec des souvenirs concrets et la joie au cœur.

La sortie qui a suivi a été organisée le **jeudi 19 septembre**, à l'occasion des journées du Patrimoine. Elle s'intéressait à la **cité médiévale d'ISSIGEAC**, en Dordogne au Sud-Est de Bergerac.

Pour tout renseignement s'adresser à Nicole Laidet : 05 46 04 05 68

ou à Anne-Marie Chatain : annemarie.chatain@sfr.fr



ENSEMBLE VOCAL DE LA DRONNE

L'Ensemble Vocal de la Dronne, après quelques jours de vacances a repris ses répétitions les mardis soir à 20h30, salle Jules Ferry, et se prépare au **concert de Noël** qu'il donnera le **dimanche 8 décembre à l'église Saint-Fort de Saint Aigulin** avec l'ensemble vocal « Aquistriae » de Guîtres.

Vous aimez chanter. Venez nous rejoindre chaque mardi !

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 06 88 28 40 29 ou 06 08 71 67 46

CHEERLEADER CHEER



Nouveau à Saint-Aigulin !

L'association des CHEERLEADER CHEER de Saint-Aigulin a vu le jour suite à l'assemblée générale constitutive du 31 Juillet 2024 organisée à la salle Jules Ferry de Saint-Aigulin et ouverte à l'ensemble de la population.

A l'issue de la procédure de vote, le bureau a été composé comme suit :

- Mme Lisa-Rose Geron – présidente.
- Mme Cécile Ferrandini – trésorière
- Mme Constance Mercier – secrétaire
- Mme Léa Geron – secrétaire adjointe

A compter de septembre 2024, l'association des CHEERLEADER CHEER ouvre 2 sections :

- **une section cheerleading** (sport mixte alliant la danse, gymnastique acrobatique, souplesse, portés et voltige) accessible à partir de 8 ans et pouvant être pratiqué en compétition.
- **une section majorette** qui comporte plusieurs disciplines comme le bâton, le pompon, la canne major, les bâtons lumineux, les bâtons flammes et le bâton led ce qui permet d'aborder la discipline sous un volet sport en loisir mixte et sous un volet traditionnel. L'adhésion au club peut se faire à partir de 5 ans, c'est un loisir pouvant également être pratiqué en compétition.

L'association des CHEERLEADER CHEER de Saint-Aigulin souhaite être affilié à l'AMF (Association des Majorettes Françaises) afin de pouvoir participer au Championnat de France 2025 et pouvoir par la suite accéder au Championnat d'Europe et ou du Monde.

Nous souhaitons mettre en place plusieurs projets afin d'obtenir des fonds pour nous équiper, comme une tombola de Noël, des lotos ou encore une vente de calendriers.

Les CHEERLEADER CHEER ont mis en place une cagnotte en ligne via notre réseau social afin de récolter des fonds pour financer une partie du matériel nécessaire pour commencer à exercer nos disciplines.

Nous serons ravies de partager notre passion avec vous et de vous faire découvrir ces disciplines.

Pour tout renseignement : Mme Lisa-Rose Geron, présidente de l'association, est joignable par téléphone au **06 18 33 18 63**, mais aussi via Facebook avec la page « **Les Cheerleader Cheer de Saint-Aigulin** ».

Nous espérons vous retrouver très prochainement !

PAS ET GALOP



Comme chaque année, la fête des célibataires a eu lieu à La Génétouze du 22 au 25 Août 2024. A cette occasion, l'association « Pas et Galop » a organisé sa traditionnelle « randonnée des amoureux », ouverte aux cavaliers, meneurs, VTT et marcheurs.

Tous les membres organisateurs ont œuvré pour la réussite de cet événement, qui a accueilli une soixantaine de participants sur deux jours : Le samedi deux circuits de 12 et 19 km étaient proposés, et le dimanche les participants pouvaient choisir entre 10, 17 et 22 km, avec une pause casse-croûte prévue en forêt.

L'association remercie la commune pour son accueil, ainsi que la famille Gautriaud, Fabien et Yoann, d'avoir permis d'emprunter des chemins de leur propriété.

Autres dates de l'été :

- Certains membres de l'association ont participé aux championnats de France d'équitation à Lamotte Beuvron, sous couvert d'Equi'venture et grâce à leur sponsor : la SEB (Société Européenne des Beurres). Ils ont ainsi participé à des compétitions de TREC (Technique de Randonnées Equestre en Compétition) et d'endurance.

- Dimanche 8 septembre, l'association était représentée au forum des associations de Saint Aigulin par Fred, Jean Luc et Philippe ; qui ont su présenter ses activités (ouvertes à tous, ou réservées aux adhérents).

La prochaine échéance à venir sera l'assemblée générale de l'association, le 24 novembre 2024, suivie de la traditionnelle randonnée des adhérents.

Infos complémentaires auprès de Jean Jacques Raud (06 72 16 23 81), ou par mail pasetgalop@gmail.com

26 LA VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Retour sur une saison riche en rencontres...

17, 18, 19 et 20 mai 2024

Fête foraine pendant ces 4 jours

Le 21, la brocante était bien partie pour avoir un franc succès avec ses 70 exposants inscrits, mais la pluie a fait son retour l'après-midi pour gâcher cette journée.

Vendredi 21 juin 2024

Fête de la musique

Deux chanteurs - Florian Ser et Allan Glow - ont animé la soirée chantant en duo pour la première fois. Le résultat était bluffant lorsqu'on sait qu'ils ne se connaissaient pas avant cette soirée.

La retraite aux flambeaux par les enfants jusqu'au feu de Saint-Jean a été organisée par l'A.S.A.

Le bal de fin de soirée a été animé par Anim33 pour clore la soirée.

Dimanche 14 juillet 2024

La traditionnelle soirée moules frites organisée par

l'équipe du comité des fêtes, a été réussie.

Pour satisfaire les fans de football nous avons organisé la retransmission de la finale euro 2024 sur grand écran grâce au prêt du matériel réalisé par l'A.S.A.

Pour clore cette soirée, un magnifique feu d'artifice a été offert par la Municipalité avant de lancer le bal gratuit animé par Fabien Beune.

Mercredi 14 août 2024

Le comité a réédité **une soirée cagouilles** en offrant le feu d'artifice. Un bal gratuit animé par « Blue-Night » clôtura la soirée.

Enfin et comme chaque année la fête des vendanges et sa traditionnelle brocante ont mis un terme à cette saison 2024 le dimanche 29 septembre dernier.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à faire de ces manifestations une réussite collective. Merci également à la municipalité et aux employés communaux pour leur aide lors des manifestations.



TENNIS CLUB

Le tournoi jeunes et adultes du mois de juillet 2024 a rencontré cette année encore un vif succès et s'est achevé avec un soleil radieux !

A l'issue du tournoi, le président Albert Sandré a remercié la commune et Mme le Maire pour la mise à disposition des installations sportives, les joueuses et joueurs pour leur participation.

L'occasion de poursuivre les remerciements auprès des sponsors, Groupama, Gamm Vert, la pharmacie Fort, Au Pêché Gourmand, Ciel et Terre, U Express, le Crédit Agricole et Intermarché La Roche-Chalais et de toute l'équipe du club qui a contribué à l'accueil des participants et au bon déroulement du tournoi.

Le tennis club est désormais prêt à vous accueillir pour la nouvelle saison sportive 2024/2025 pour du loisir, de l'entraînement et de la compétition !



Rendez-vous : Ecole de tennis : Inscription à partir du 11 Septembre 2024 au Club house de 13h30 à 16h.

Championnat d'hiver par équipe, 1 équipe Messieurs en 4^{ème} division régionale et une équipe dames en 1^{ère} division départementale représentera le club de Saint-Aigulin

Pour tout renseignement, appelez le 05.46.04.80.52 / 06.77.24.52.78

Albert Sandré, Président

A7PC : L'ART DU POKER



Sous l'impulsion d'un passionné qui souhaite partager son engouement pour ce « mind sport », jeu d'esprit, un club de poker a vu le jour à Saint-Aigulin.

A l'occasion d'un premier tournoi organisé le 17 août à Saint-Aigulin et soutenu par les commerçants de Saint-Aigulin par le biais de nombreuses dotations offertes aux gagnants, ce sont 21 joueurs qui sont venus grossir les rangs de « Asteur poker club » (A7PC). Le poker est considéré comme un sport intellectuel dans quelques pays, dont le Brésil, et c'est bien dans cette posture sportive que s'inscrit ce club de poker avec, à son arc, plusieurs objectifs.

Tout d'abord que les membres jouent régulièrement au poker. Cela peut sembler tomber sous le sens mais jouer au poker ne se limite pas à simplement jouer, cela demande de l'entraînement et une pratique constante. Les adeptes le savent : le jeu demande des ressources mentales au-delà de la moyenne et parfois même des ressources physiques. Les parties activent une concentration similaire à la

concentration sportive car il faut travailler l'efficacité d'une action, la motivation, l'analyse de soi et de l'adversaire. Une grande capacité d'observation, pouvant s'apparenter au décryptage du « non-verbal », fait souvent la différence entre les joueurs. Le poker est donc, pour beaucoup, plus qu'un simple jeu de cartes ou de hasard, c'est dans cet esprit qu'Asteur poker Club souhaite se développer.

Les débutants autant que les joueurs confirmés sont les bienvenus. Asteur poker club se fixe comme enjeu d'apprendre les règles aux nouvelles et nouveaux mais aussi d'organiser, après chaque entraînement, un bilan pour que chacun et chacune s'améliore dans son jeu, modifie ou renforce ses actions. Ne pas rester sur ses acquis et évoluer. Des rencontres avec des joueurs dits « confirmés » pourront s'organiser ainsi que des séances de partage de connaissances au fil du temps.

Quoi de plus satisfaisant que de pouvoir enfin mettre à profit son entraînement et participer à un championnat ?

L'A7PC été sollicité par la Ligue Française de Poker pour participer au Championnat 2024/2025. Un total de 5 Tournois qui se joueront un dimanche par mois à partir de Novembre. Pour le moment, 6 participants porteront les couleurs du club de Haute Saintonge !

21 promesses d'inscriptions au club sont enregistrées pour l'année à venir ! Parmi eux des débutants que nous ferons évoluer (voire même apprendre les règles) mais aussi des joueurs confirmés qui connaissent bien la compétition.

Alors toi aussi devient membre de l'A7PC !

RDV à la salle de concert du Kayak - entre le Théâtre de Verdure et la Guinguette - 19h tous les jeudis à partir du 12 Septembre et un vendredi sur 2 à partir du 13 Septembre.

Renseignements: asteurpokerclub@gmail.com

ALLIANCE DE LA DRONNE F.C

La saison va commencer pour nos catégories jeunes de U6 à U11 par des plateaux. Les joueurs de U13 district ont débuté leur premier match en gagnant à Riberac. Les U15 brassage se sont inclinés à Mussidan.

Les filles à 8 ont fait un match amical sur le terrain de Saint Severin/Palluaud elles sont revenues avec une large victoire.

L'équipe de Futsal va elle aussi reprendre bientôt le championnat, cette équipe s'entraîne le lundi dans le gymnase de St Aigulin et le jeudi le gymnase de La Roche-Chalais.

Nos vétérans ont gagné 4 à 1 contre Saintes, car eux jouent sur le District 17. Notre équipe B elle été au repos.

L'équipe A qui est montée en 1ère division District recevait le 15 Septembre à 15h en Coupe d'Aquitaine sur le terrain de La Roche-Chalais, nos voisins de Saint-Émilion qui eux sont en Régional 2 ...deux divisions au dessus. Pour l'A.D.F.C c'était un match de gala, avec le soleil, les enfants de l'école de football qui ont accompagné les joueurs sur le terrain. Les Cheerleader Cheer de Saint-Aigulin sont venues elles aussi partager cette fête avec un spectacle à la mi-temps du match.

Les gratins et la main courante du stade ont été remplis par une grande famille de supporters... un club. A.D.F.C s'est incliné 1 à 5 après avoir ouvert le score. Merci beaucoup à tous les acteurs ainsi qu'aux dirigeants nombreux par leur présence pour que la fête se passe bien.

THÉÂTRE : KIPROKO

AUDITION - CASTING

Vous avez entre 8 et 14 ans...

Vous avez envie de rejoindre une troupe de théâtre...

Vous souhaitez vous investir dans des projets originaux...

Venez nous rencontrer !!!

Contactez-nous pour plus d'informations

- sur le site kiproko.org
- par téléphone au 06.67.52.69.19
- courriel à info@kiproko.org

SCAN ME

KARATÉ CLUB : À VOS KIMONOS !



Début de saison pour le Karaté club. Stages et activités en prévision

La 30^{ème} saison a démarré le 16 septembre durant laquelle, Christophe Jonges, instructeur fédéral et médaille de bronze de la jeunesse et des sports, vous a accueilli sur le tatami du Dojo.

Malgré un contexte difficile, le SAKC se prépare déjà pour des stages de perfectionnement prévus pour l'année ainsi qu'à diverses activités.

En partenariat avec la municipalité et les utilisateurs(rices) du dojo, tout est mis en œuvre pour que la sécurité sanitaire soit respectée.

Le dojo est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'initier, reprendre ou se perfectionner à cet art martial traditionnel venu d'Okinawa, avec l'équipement nécessaire pour vous accueillir. Cette activité mentale et physique, vous permettra de développer l'endurcissement et la maîtrise de soi tout en pratiquant la self défense et le combat dans un cadre réglementé, dans le respect et la tradition.

L'association développe de nouvelles activités pour satisfaire à un plus grand nombre de sportifs. Notamment celle du Body Karaté. Cette activité permet de pratiquer des techniques de combat sans contact sur fond de musique. En plus de libérer l'esprit, elle offre un très bon compromis entre le renforcement musculaire et le cardiaque, l'assouplissement et l'étirement.

Afin de vous offrir un enseignement optimal, les enseignants et élèves réhaussent continuellement leur niveau. C'est ainsi que cette année, le club se voit attribuer de nouveaux grades :

- Senseï Christophe JONGES a été reçu au 4^{ème} DAN FEKAMT/IQKGF
- Senseï Jean-Christophe LANDREAU a été reçu au 2^{ème} DAN FEKAMT/IQKGF
- William MARTIN a été promu au 1^{er} DAN FEKAMT/IQKGF

Le SAKC vous accueillera au dojo, près du collège, les lundis et vendredis pour la section karaté, et les mardis et jeudis pour la section body.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter à notre site ou nous contacter.

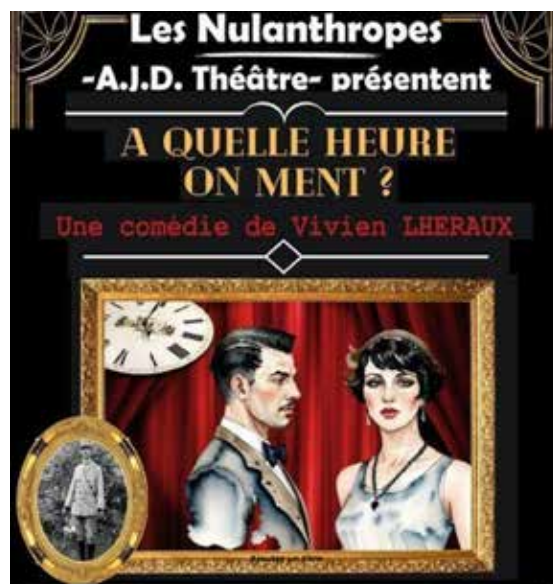
Contacts :

Christophe Jonges – Enseignant : 05 46 04 93 40

Jean-Christophe Landreau – Enseignant enfants : 06 06 45 59 70

Le site internet : <http://staigulin.karate.free.fr>

THÉÂTRE : NEPOMUCÈNE



Théâtre Tony Poncet St Aigulin

Le 19 Octobre 20 h 30

8€

Reservation 0671621224



La troupe "Népomucène" est arrivée à St Aigulin en Mars 2024 et utilise le théâtre Tony Poncet comme d'autres associations du territoire. Elle a déjà fait deux représentations en juin 2024.

Cette saison 2025 commence très fort avec pas moins de 18 comédien(nes) amateurs. Ceux-ci arrivent principalement du village et des alentours.

La troupe proposera 2 comédies pour le printemps prochain, à savoir :

« Plans d'enfer » de Vincent Durand et « Vendredi 13 » de Jean-Pierre Martinez. Le tout, accompagné de sketches afin de faire monter sur scène tous les nouveaux comédien(nes).

Aussi, la troupe propose des exercices de théâtre une fois pas mois (pour l'instant) à hauteur de 5€ la séance afin d'acquérir les bases et le vocabulaire théâtral (lundi et/ou jeudi à déterminer).

Les jours de répétitions sont, pour l'instant le mercredi 18h, au théâtre Tony Poncet mais vont très vite s'élargir à d'autre jours pour cause d'abondance de personnes.

Pour toutes informations vous pouvez contacter, Eric au 06 71 62 12 24.

Futur comédienne, futur comédien amateur, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !

A ce jour, des partenariats ont été noués avec Kiproko - troupe de théâtre pour ados de 8 à 14 ans, le collège de Saint-Aigulin, et seront mis en lumière et sonorisés par nos soins lorsqu'ils en auront besoin (des dates sont déjà posées).

Merci pour l'accueil que vous nous avez fait.

CLUB AQUATIQUE

**Une première saison très positive !**

La saison estivale 2024 du CLUB AQUATIQUE de Saint-Aigulin s'est terminée le 15 septembre après avoir débuté le 1^{er} juin. Pour cette première année, le bilan est très positif.

Effectifs et compétitions :

Le club compte 150 adhérents de tous âges. Parmi eux, 45 jeunes de 6 à 17 ans ont participé à la section « Compétition ». Avec une fréquentation moyenne de 25 à 30 enfants par entraînement, les mardis et jeudis matin, environ 15 nageurs ont participé à chaque compétition organisée à Chevanceaux, Pons, et La Roche-Chalais. Grâce à notre entente avec La Roche-Chalais, nous avons formé une équipe d'une trentaine de nageurs. Le club a enregistré une victoire et trois deuxièmes places. Les progrès des jeunes ont été remarquables, notamment chez les mini-poussins et poussins. Un grand merci aux encadrants qui ont su faire partager leur passion et leurs connaissances de la natation et aux parents qui ont amené de manière assidue les enfants pour les entraînements et les compétitions.

Natation adultes et remise en forme :

60 adhérents ont profité des créneaux « Natation adultes », organisés tous les jours de la semaine, midi et soir du lundi au samedi, encadrés par des bénévoles. Les séances de « Remise en forme » ont également rencontré un franc succès avec 45 participants réguliers, encadrés par Elizabeth, dans une ambiance conviviale. Des personnes en rééducation ont aussi pu bénéficier des bienfaits de l'eau. Cinq encadrants ont assuré le bon déroulement des activités tout l'été.

Aquagym et activités annexes : Notre Maître-Nageur Sauveteur (MNS) Antoine a proposé des cours d'aquagym tonique, avec une moyenne de 25 participants par séance.

Cécile des Jardins d'Azilil a animé des cours de yoga et relaxation aquatique, attirant une dizaine de participants par session.

Pour permettre à tous de pouvoir profiter au maximum des nombreux créneaux proposés (18h par semaine), ce sont cinq encadrants qui ont œuvré tout l'été, bénévolement. Un grand merci à Elizabeth, Antoine le

Maître-Nageur Sauveteur (MNS), Jean-Marie, Marc et Pat.

Buvette et convivialité : Le club a géré la buvette pendant les créneaux publics, offrant un service apprécié aux nombreux baigneurs, grâce à sept bénévoles dévoués. Un grand merci à Bernadette, Cathy, Jacques, Véronique, Marc, Lucie et Caro.

Remerciements : L'Entente avec La Roche-Chalais a permis d'organiser des initiations au water-polo et au secourisme. Pour remercier ses adhérents, une sortie au Complexe Nautilus d'Angoulême et une soirée grillades ont été organisées.

Un grand merci à la Municipalité de Saint-Aigulin pour la réhabilitation de la piscine, dont la nouvelle configuration, plus écologique, a été largement appréciée. Même si certains regrettent la suppression du plongoir, la majorité des utilisateurs plébiscite cette nouvelle version.

Côté finances : le club termine l'année en excédent, ce qui permettra d'investir dans du matériel pédagogique. Nous avons hâte de vous retrouver en juin 2025 pour une nouvelle saison !



ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le 3949

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
 Point Internet : Visio accueil
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi
 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIEUR

Monsieur François HERNANDEZ
 Permanence tous les 2^es mercredi de chaque
 mois entre 9h et 12h à Montguyon.
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05.46.49.01.79 / 06.07.78.89.86
 Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
 ou contact.ml@haute-saintonge.org
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05.46.48.58.10**
 ou Antenne de Montguyon : **05.46.86.47.07**

● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi
 CAF - Mission locale - MSA
 Permanence des finances publiques :
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h
 à 12h30 et de 14h à 17h30
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
 Antenne de Montguyon :
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

Mme CABON Christelle, MM. CUSINTINO Thierry
 et DUBUC Jean-Marie
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
 Soins au cabinet sur rendez-vous
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**
 Dr VERGÉ Dominique **09.73.05.72.72**

● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Mme Léa BURDINSKA - **06.10.08.39.19**

● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa et Clémence BRIERE
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20 - Urgence seulement, faites le 15

● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen
 et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● CONCILIEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
 Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
 au **05.46.86.47.17**
 et à Montendre de 13h30 à 17h
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le 18 - Portable le 112

● S.O.S. Essaims

• Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
 • Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
 • X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

*Prestation couverte par la cotisation communale
 pour l'ensemble des habitants de la commune.*

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
 Tél : **05.46.04.80.32**

PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
 Tél : **05.46.04.10.06**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
 Tél : **05.53.91.42.47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
 Tél : **05.53.90.42.08**

PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
 Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr
 Gratuit

AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

OCTOBRE

Du 01 au 25 : Exposition "Les formes dans la nature" – Espace Mendès France à la Médiathèque

Vendredi 04 : Réunion publique
Décorations de Noël 2024
au Foyer Municipal à partir de 18h

Samedi 05 : Loto de l'ASA
au Foyer Municipal à partir de 19h

Samedi 05 : Concert Rockscool
Le Bon, la Brute et le Greffon & The Downtown Hounds – Le Kayak à partir de 21h
organisé par l'AMSA et la Rockscool

Les 06, 13, 20 et 27 : Atelier création : Décoration de Noël
à la salle Jules Ferry (ex : mission locale) de 15h à 17h30

Mercredi 09 : Atelier enfants : Tissage floral
à la Médiathèque

Samedi 12 : Loto des Anciens Pompiers de Haute-Saintonge
au Foyer Municipal à partir de 19h

Dimanche 13 : Théâtre :

Ce soir ou jamais
au Théâtre Tony Poncet à 14h30
par Les comédiens en balade

Lundi 14 : Réunion publique OPAH
au Foyer Municipal à partir de 18h

Samedi 19 : Loto du Collège
au Foyer Municipal à partir de 19h

Samedi 19 : Théâtre :
"A quelle heure on ment ?"
au Théâtre de Verdure à partir de 20h30
par la Troupe les Nulanthropes

Mercredi 23 : Atelier enfants : Peinture avec fruits & légumes
à la Médiathèque

Samedi 26 : Loto Guy Epaud
au Foyer Municipal à partir de 19h

Mercredi 30 : Atelier enfant : Halloween
à la Médiathèque

NOVEMBRE

Dimanche 03 : Bourse aux jouets
au Foyer Municipal
organisé par le Collège

Samedi 09 : Loto du Karaté Club
au Foyer Municipal à partir de 19h

Mercredi 13 : Atelier enfant : Personnage pelouse
à la Médiathèque

Vendredi 15 : Atelier adulte : Aromathérapie
à la Médiathèque

Samedi 16 : Loto du Football Club
au Foyer Municipal à partir de 19h

Samedi 23 : Loto de l'école Jean Ferrat
au Foyer Municipal à partir de 19h

Lundi 25 : Don du Sang
au Foyer Municipal

Mercredi 27 : Atelier enfant : Création d'un mangeoire
à la Médiathèque

Les 30 et 1^{er} déc. : Sainte Barbe
au Foyer Municipal

DÉCEMBRE

Samedi 07 : Loto de la Chasse
au Foyer Municipal

Samedi 07 : Atelier adulte : kokedama
à la Médiathèque

Les 14 et 15 déc. : Marché de Noël
Place Jean Mermoz et Foyer Municipal
organisé par l'ASA

JANVIER 2025

Samedi 13 : Loto des Cheerleader Cheer
au Foyer Municipal

Samedi 20 : Soirée spéciale 30 ans du karaté
au Foyer Municipal



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

TEURLAY LAVIDALIE Lana
née le 7 Juin 2024

TEURLAY LAVIDALIE Jade
née le 7 Juin 2024

LEREDDE Ninon, Chantal
née le 1^{er} Août 2024

MARIAGES

GOURGOUSS Amélie et BARRET Frédéric
mariés le 15 Juin 2024

BOUVET Denis, Francis, Ghislain et BONNIN
Enguerran, Charline
mariés le 13 Juillet 2024

SAUBESTY-GOUREAU Sébastien et LAVILLE
Audrey, Mélissa
mariés le 27 Juillet 2024

GUILMINEAU Jessica, Denise, Andrée et
AYROULET Jimmy, Amar
mariés le 10 Août 2024

DÉCÈS

JOUANNET Andrée Veuve GOFRE
décédée le 24 Mai 2024 à l'âge de 85 ans.

LEMAIN Jeannine, Suzanne Veuve DUPUIS
décédée le 26 Mai 2024 à l'âge de 93 ans.

MACÉ René, Daniel, Marie, Jean, Claude
décédé le 28 Mai 2024 à l'âge de 70 ans.

LARROQUE Jean, Baptiste, Francis
décédé le 6 Juillet 2024 à l'âge de 78 ans.

EBRARD Jacqueline Veuve SICHER
décédée le 8 Juillet 2024 à l'âge de 96 ans.

RÉRAU Eric
décédé le 13 Juillet 2024 à l'âge de 65 ans.

TEURLAY LAVIDALIE Lana
décédée le 26 Juillet 2024 à l'âge de 1 mois et demi

MESSES DES 7 COMMUNES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin en l'église Saint-Fort

Vendredi 1^{er} novembre Toussaint, messe à 10h30 à Saint Aigulin.

Tél. : **05.46.04.80.50**

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



Retrouvez toutes les informations
et alertes de la mairie
sur PanneauPocket

SAINT-AIGULIN
Place Jean Mermoz

LES
14 & 15
DÉCEMBRE
2024

Marché de Noël



PATINOIRE DE NOËL • PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL
EXPOSANTS • ANIMATIONS • RESTAURATION

Informations et renseignements : 06.12.73.00.81
alliancesaintaigulinoise@gmail.com



Alliance Saint Aigulinoise

